



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2009/7
3 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport intermodal
et de la logistique

Cinquante-deuxième session
Genève, 12 et 13 octobre 2009
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**ÉVALUATIONS BIENNALES ET NOUVEAU PROGRAMME
DE TRAVAIL (2010-2014)**

Note du secrétariat

I. MANDAT

1. Comme prescrit par la Commission en 2004 et confirmé par la réforme de la CEE en 2005, les comités sectoriels sont priés de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs (E/ECE/1434/Rev.1). Aussi, le Comité des transports intérieurs (CTI) a-t-il décidé de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, comme cela devrait être le cas pour ses organes subsidiaires, le prochain examen ayant lieu en février 2010 (ECE/TRANS/200, par. 119). Le présent document pourra servir de base aux débats et aux propositions formulées par le Groupe de travail pour transmission au CTI à sa soixante-deuxième session (23 au 25 février 2010).

II. ÉVALUATIONS BIENNALES

A. Objectif

2. L'évaluation fait partie intégrante d'une gestion axée sur les résultats efficace, au même titre que la planification, la budgétisation et le suivi. Elle est une source d'information essentielle pour appuyer des choix de gestion appropriés.

3. Les pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), qui font de la transparence et de l'efficacité de la gestion des programmes une priorité, ont décidé à leur session annuelle de 2004 de donner plus de poids à l'évaluation comme outil de gestion des activités de la Commission. Les comités sectoriels, notamment le CTI, ont donc été priés de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs et de tenir compte des résultats de ces évaluations dans la définition de leurs programmes d'activités. La réforme de la CEE accomplie en 2005 a accentué le rôle de cette approche (E/ECE/1434/Rev.1).

4. Les évaluations biennales des comités sectoriels seront l'occasion pour les pays membres de la CEE de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, de façon continue, la pertinence des activités et des secteurs correspondants à la lumière des objectifs des sous-programmes. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace des programmes à tous les niveaux en apportant des éléments attestant que les réalisations escomptées ont été accomplies, en définissant les domaines futurs d'action prioritaire, et en donnant la possibilité de procéder à des ajustements graduels et ponctuels. Ces résultats doivent aussi aider à mesurer plus précisément l'impact des activités.

5. De plus, ces évaluations donneront plus d'indications sur l'efficacité avec laquelle les différentes activités ou les secteurs correspondants ont permis des résultats contribuant aux objectifs et des réalisations escomptées pour tel ou tel sous-programme. On attend de ces évaluations qu'elles permettent aussi, éventuellement, de dégager des conclusions sur l'efficacité des produits, des activités et des modules, et de formuler ensuite des recommandations sur la façon d'optimiser les gains en améliorant l'utilisation des ressources disponibles.

6. Enfin, on attend des résultats des évaluations qu'ils constituent, dans l'avenir, la base d'appréciation nécessaire lors des phases ultérieures de la gestion des programmes, par exemple la définition des priorités des sous-programmes et la réaffectation correspondante des ressources.

B. Procédure

7. Les évaluations biennales prescrites ont été réalisées pour la première fois au cours de la période biennale 2008-2009. En février 2008, le CTI a examiné et approuvé ce qu'il est convenu d'appeler les comptes rendus des réalisations, c'est-à-dire pour chaque secteur d'activités, la «réalisation escomptée» ainsi que les «indicateurs de succès» et les «mesures des résultats» correspondants, et a noté qu'en 2010 il réexaminerait ces comptes rendus, débattrait des enseignements tirés et prendrait le cas échéant des mesures pragmatiques (ECE/TRANS/200, par. 117 à 119).

8. Conformément à cette décision, le Groupe de travail devrait examiner ses comptes rendus des réalisations pour la période biennale 2008-2009, débattre des enseignements tirés et prendre le cas échéant des mesures pragmatiques. Il devrait aussi décider si ces comptes rendus conviennent encore pour la période 2010-2011 ou demanderaient à être modifiés en raison de nouvelles priorités ou de modifications de son programme de travail. Les propositions du Groupe de travail seraient examinées à la prochaine session par le Bureau du CTI (30 novembre au 1^{er} décembre 2009) et transmises pour approbation par le CTI à sa soixante-deuxième session (23 au 25 février 2010).

C. Examen du compte rendu des réalisations 2008-2009 et propositions pour la période 2010-2011

9. La réalisation escomptée approuvée par le CTI pour le Groupe de travail au cours de la période 2008-2009 (document informel n° 11 du CTI en date du 14 janvier 2007) figure ci-dessous. Le secrétariat y a aussi inséré, pour examen par le Groupe de travail, les indicateurs de succès obtenus pour la période 2008-2009 (comme abordés lors de réunions tenues avant la présente session du Groupe de travail) ainsi que les objectifs nouvellement proposés pour la période 2010-2011.

«Secteur d'activités: Transport intermodal et logistique

Réalisation escomptée

Meilleure compréhension des opérations et des politiques de transport intermodal durable et de logistique dans la région et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE pour traiter ces questions grâce à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Cela inclut les questions liées aux infrastructures et au passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables).

Indicateurs de succès

- a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24).

Mesure des résultats: Résultats obtenus: 2008-2009

Objectif: 2008-2009: 35 39¹

Objectif proposé: 2010-2011: 35

- b) Nombre d'amendements et de lignes actualisées ou modifiées dans l'AGTC et son Protocole².

Mesure des résultats: Résultats obtenus: 2008-2009

Objectif: 2008-2009: 1 1

Objectif proposé: 2010-2011: 2

¹ Ce chiffre inclut 21 pays membres de la CEE, la Commission européenne, 3 OIG et 14 ONG.

² Comme adopté par les Parties contractantes aux sessions du Groupe de travail.

- c) Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'AGTC et à son Protocole.

Mesure des résultats: Résultats obtenus: 2008-2009

Objectif: 2008-2009: 5 2

Objectif proposé: 2010-2011: 3»

10. Le Groupe de travail voudra peut-être approuver sa réalisation escomptée, les indicateurs de succès et ses mesures de résultats pour la période 2010-2011 ou les modifier comme il convient.

III. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2010-2014

11. À sa quarante-huitième session, le Groupe de travail a adopté son programme de travail pour la période 2008-2012 (ECE/TRANS/WP.24/117, par. 59 et annexe). À sa cinquantième session, le Groupe de travail a examiné ses principales réalisations et activités aux cours des trente années bientôt écoulées (ECE/TRANS/WP.24/2008/6) et a estimé qu'un certain nombre de nouvelles activités devraient être retenues pour faire partie de son programme de travail quinquennal (ECE/TRANS/WP.24/121, par. 7 à 10). À sa cinquante et unième session, le Groupe de travail a approuvé une étude sur la conception et la gestion du transport intermodal de marchandises (ECE/TRANS/WP.24/2008/4) et a recensé un certain nombre de nouvelles activités dans le domaine des chaînes de transport et de la logistique à inclure dans son futur programme de travail (ECE/TRANS/WP.24/123, par. 25 à 35 et annexe).

12. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner et adopter son projet de programme de travail pour la période 2010-2014 élaboré par le secrétariat sur la base des décisions susmentionnées, qui sont reproduites ci-après:

ACTIVITÉ 02.9: TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE³

Promotion du transport intermodal

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen de certains aspects techniques, juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux et politiques du transport intermodal et de la logistique pour la préparation de conseils politiques et la négociation et l'administration des instruments juridiques multilatéraux, en vue de promouvoir la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport intermodal comme faisant partie intégrante des politiques de transport durable et d'appuyer, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

³ Le texte biffé désigne les parties de texte qu'il est proposé de supprimer; le texte en caractères gras indique le texte nouveau proposé.

Travail à faire: Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables en vue:
- D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE intéressés, ~~compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSJD~~ compte tenu des faits nouveaux concernant les marchés des transports (~~exigences et conditions~~) et la mondialisation de l'économie, y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest;
 - **D'assurer le suivi de la mise en œuvre des caractéristiques techniques des réseaux ferroviaires et des réseaux de voies de navigation intérieure ainsi que de leurs normes d'infrastructure et de leurs paramètres d'efficacité;**
 - **D'examiner et, si possible, d'améliorer les normes d'infrastructure et les paramètres d'efficacité en vigueur, en vue de renforcer l'interopérabilité et d'établir des repères;**
 - ~~D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur;~~
 - **D'examiner les normes minimales pour les terminaux en vue d'optimiser les procédures de transbordement ainsi que les mécanismes assurant un emplacement, une construction et un fonctionnement optimal des terminaux;**
 - **Examen des paramètres d'efficacité en vue d'accroître la capacité et l'efficacité des services de transport dans l'arrière-pays;**
 - De rendre plus rigoureuses les normes en matière d'environnement, d'énergie et aussi de sécurité et de sûreté.

Priorité: 1

Résultats escomptés: **Élaboration et adoption, comme requis, de propositions d'amendement à l'AGTC et à son Protocole sur le transport combiné par voies navigables.** ~~Introduction d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE. Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport intermodal Est-Ouest.~~

- b) Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport durable dans le cadre duquel les marchandises sont acheminées en utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage. **Cela inclut aussi les goulets d'étranglement dans le transport intermodal à l'échelle paneuropéenne.**

Priorité: 1

Résultats escomptés: Échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant les opérations et les politiques de transport intermodal, portant également sur les questions relatives à l'infrastructure et au passage des frontières et la préparation de conseils sur les mesures politiques et techniques.

- c) Surveillance de l'application et examen de la Résolution d'ensemble sur le transport combiné, adoptée par la CEMT à Bucarest en 2002 (CEMT/CM(2002)3/Final). Surveillance et analyse des mesures nationales pour promouvoir le transport intermodal. **Examen** Analyse des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de modèles de partenariat pour les opérations de transport intermodal (route, rail, navigation intérieure et cabotage).

Priorité: 1

Résultats escomptés: Rapports sur les mesures politiques à l'échelle nationale visant à promouvoir le transport intermodal sur une base comparable à l'échelle internationale. ~~Échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant les opérations et les politiques de transport intermodal, portant également sur les questions relatives à l'infrastructure et au passage des frontières.~~ Surveillance de l'utilisation et, si nécessaire, préparation des procédures de mise en œuvre pour les plans d'action et accords de partenariat «types» pour le développement des transports intermodaux établis par le Groupe de travail et adoptés par le Conseil des ministres de la CEMT (2005) et par le CTI (2006).

- d) **Examen collégial des aspects techniques, institutionnels et politiques pour un transport intermodal efficace.**

Priorité: 2

Résultats escomptés: Examen, fondé sur les rapports collégiaux élaborés par des experts choisis, des résultats des examens collégiaux et de leurs conclusions.

- e) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport intermodal en Europe le développement du transport intermodal sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie, y compris le Transsibérien, et réciproquement, ~~en étroite coopération avec la CEMT, la CESAP, la CNUCED, la CE, l'OSJD, etc.~~

Priorité: 2

Résultats escomptés: Sur la base des recommandations adoptées à Kiev lors du Séminaire de la CEMT/CEE sur le transport intermodal entre

l'Europe et l'Asie et conformément au plan-cadre d'action correspondant adopté par le Conseil des ministres de la CEMT (2005), examen des mesures visant à faciliter les procédures de passage des frontières et analyse de la compatibilité entre les divers paramètres d'infrastructure ferroviaire et intermodale et de leur possible harmonisation à long terme.

- f) **Surveillance et échange de bonnes pratiques sur de nouveaux projets, conceptions, des poids et des dimensions des unités de chargement** utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés: Examen des questions sur la base de rapports qui seront établis par le secrétariat de la CEE au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

- g) Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux, **et les procédures de transbordement et les procédures logistiques**, en vue d'~~améliorer le~~ **obtenir un bon** rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. ~~Analyse des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des opérations de terminaux en transport intermodal.~~

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapports à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales, ce qui permettra d'établir des repères pour le fonctionnement efficace des terminaux de transport intermodal.

- h) **Examen** ~~Analyse~~ des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal **dans un cadre paneuropéen.**

Priorité: 1

Résultats escomptés: ~~Analyse Examen~~ des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales, **notamment la CNUDCI et la CNUCED** et, s'il y a lieu, élaboration d'un projet d'instrument juridique couvrant la région de la CEE et portant sur le transport terrestre multimodal.

- i) Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant aux gouvernements une base rationnelle pour prendre des décisions sur la demande de transport, le choix des modes, ainsi que sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal et tenant compte des prescriptions en matière de sécurité et de sûreté des transports.

Priorité: 2

Résultats escomptés: Suivi et examen des chaînes de transport et de la logistique modernes affectant le transport intermodal sur la base de rapports et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale en accord avec le rôle attribué par les gouvernements dans ce domaine. Sont comprises les bonnes pratiques à utiliser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures ou de plans-cadres en matière de logistique. ~~Examen des questions techniques et juridiques et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale sur la base des examens relatifs au rôle des gouvernements dans ce domaine.~~

- j) Suivi et établissement de rapports par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail dans les domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:
- ~~Traduction et~~ Mise à jour **et examen du glossaire international des termes employés dans le transport intermodal, notamment les aspects concernant la logistique** de la terminologie du transport intermodal en arabe, chinois et espagnol afin de contribuer à diffuser le glossaire commun CEMT, CE et CEE des termes utilisés dans ce domaine;
 - ~~Techniques et opérations de transport intermodal (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses;~~
 - Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;
 - Nouveaux services et nouvelles techniques de transport intermodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre ~~et l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route~~, afin d'être en mesure d'analyser **leur incidence sur les politiques** ~~les possibilités du transport intermodales;~~
 - ~~Données nécessaires pour les opérations de transbordement et de manutention, les systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport intermodal, y compris le traitement électronique de l'information;~~

- Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport intermodal, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur.

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, le cas échéant.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- k)** Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales.

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport du secrétariat à établir en collaboration avec l'OMI et l'OIT pour examen et adoption par le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs.
